



HORIZON 2024

Dimanche 20 novembre 2016

Salle d'armes Maître Grévisse –
Gymnase Laura Flessel - Boulevard Pasteur - 63500 ISSOIRE
Contact : Thierry MARTINEAU – thierry.martineau@rouchy.fr / 06 80 37 05 38

Le **Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme**, en collaboration avec l'**Union Sportive Issoirienne Escrime**, organise aux trois armes, l'épreuve régionale

"HORIZON 2024" Garçons et Filles

Cette épreuve est ouverte à la catégorie M14 (Pas de surclassement possible).

FORMULES :

- Poule unique si le nombre de participants est inférieur à 24.
- Si le nombre de participants est supérieur à 24 tireurs, il sera organisé deux poules dans lesquelles les compétiteurs se rencontreront.
- La poule unique ou les poules seront suivies d'un tableau d'élimination directe (avec repêchage si la poule unique est inférieure à 8 tireurs).
- La 3^{ème} place ne sera pas tirée.

HORAIRES :

Fleuret Garçons et filles :	Appel 09 h 00 / Scratch 09 h 30 / Début 10 h 00
Epée Garçons et Filles :	Appel 10 h 00 / Scratch 10 h 30 / Début 11 h 00
Sabre Garçons et Filles :	Appel 11 h 00 / Scratch 11 h 30 / Début 12 h 00

ENGAGEMENTS :

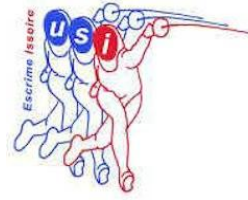
avant le mercredi 16 novembre 2016 à 23 h 59.

Ils se feront uniquement en ligne par "EXTRANET" sur le site de la F.F.E.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer aux prochaines compétitions régionales et fédérales sera conditionnée par la justification du paiement des droits d'engagement au Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme.

Cette mesure n'est pas applicable si cette absence est dûment justifiée par un certificat médical délivrée par un médecin.



ARBITRAGE :

- Le 20 novembre 2016 sera une journée d'évaluation des arbitres en formation régionale, sous réserve qu'ils fournissent leur fiche d'observation à Maître Jean-Paul HERVE dès leur arrivée sur le site.
- Les clubs devront appliquer la règle d'un arbitre à partir de 4 escrimeurs engagés pour une arme (Exemple : une arme = Fleuret).
- **Les arbitres en formation régionale sont à prendre en priorité dans le cadre de cette règle. Ils seront à la disposition de l'organisation et seront indemnisés conformément au règlement national d'arbitrage.**
- **En cas d'un nombre trop important d'arbitres, la liste de ceux retenus sera envoyée au club le vendredi 18 au plus tard.**

INSCRIPTIONS :

Le droit d'engagement est de **10,00 €**.

DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement.

Il sera composé sur place le dimanche matin par Maître Jean-Paul HERVE (réfèrent d'arbitrage)

RECOMPENSES :

Les 4 premiers de chaque arme seront récompensés.

Si l'épreuve ne comporte que 12 tireurs, ou moins, le tiers des participants sera récompensé.

Si, un seul tireur est engagé, l'organisateur, dès le jeudi 17 novembre, préviendra le Président du club concerné pour l'informer que la compétition dans cette catégorie est annulée. Seul le tireur engagé pourra prétendre à représenter son club à l'épreuve de zone.

RAPPEL : Le plateau d'évolution des compétiteurs est exclusivement réservé aux tireurs en lice et aux arbitres.

- ✓ Toutefois, avec l'autorisation de l'arbitre, l'accès d'une seule personne sera autorisée pendant les matches de poules et d'élimination directe auprès du tireur **uniquement pour un problème de matériel.**
- ✓ Pendant les matches d'élimination directe, **seule la personne identifiée par l'arbitre avant le début du match pourra intervenir durant la minute de repos et se tenir derrière la piste sur le plateau d'évolution.**

RESTAURATION :

Un buffet sera mis en place.

L'engagement à HORIZON 2024 implique l'acceptation du présent règlement.